Département d'Ille-et-Vilaine Arrondissement de Fougères-Vitré Canton de La Guerche-de-Bretagne Commune de Rannée



Convocation le :28.03.2025 Affichage le :28.03.2025

## COMPTE RENDU DU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, PELTIER Serge, TAILLANDIER Vincent, PELLISSON Patricia.

**Etaient absents et excusés** : MARTIN-CHUDEAU Patricia excusée donne pouvoir à LAHAYE Stéphanie

<u>Secrétaires de séance</u> : Le Conseil Municipal a désigné BIZEUL Claude conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 12

Quorum: 07 Présents: 11 Votants: 12

### 2025.04.01.01 DIA parcelle AB 139 et 153

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 671 La Croix de la Barre présentée par Maitre Ody, notaire à la Guerche de Bretagne et cadastrée AB 139 et 153.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

2025.04.01.02	Achat d'un radar	pédagogique et	demande de f	fonds de concours

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'achat d'un radar pédagogique mobile.

TRAFFIC	1 980.00 € HT
SELF SIGNAL	2 415.00 € HT

Pour ce projet, la commune de Rannée peut prétendre à la subvention « Fonds de concours 2021-2026 » de Vitré Communauté, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses HT	Rec	ettes
Radar pédagogique	1980.00€	Fonds de concours	990 .00 €
		Autofinancement	990.00 €
Total	1 980.00€	Total	1980.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE RETENIR l'offre de l'entreprise TRAFFIC pour un montant hors taxe de 1980.00 €.
- **DE VALIDER** le Plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son adjoint, à solliciter auprès de Vitré Communauté la subvention « Fonds de concours (deuxième enveloppe) 2021-2026 » pour ce projet, pour un montant de **990.00** € ;
- D'AUTORISER le Maire, on son adjoint, à signer les documents relatifs à ce dossier.

2025.04.01.03	Vote des taux d'imposition 2025
---------------	---------------------------------

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des taxes foncières sur le bâti (**TFPB**), le non bâti (**TFPNB**), et pour l'année 2025 la Taxe d'habitation (**TH**) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **VOTER** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)°: 35.94 %.
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 39.03 %.
  - Taxe d'habitation .....: :(TH): **15.69 %**

2025.04.01.04 Affectation des résultats 2024 : Commune	
--------------------------------------------------------	--

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Le compte administratif 2024 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 277 055.21 € et aucun déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de 277 055.21 €, comme suit :
  - au compte 1068, en section d'investissement recettes : 45 000 €
  - au compte 002, en section de fonctionnement recettes : 232 055.21 €

# 2025.04.01.05 Approbation des Budgets Primitifs 2025

Madame Morel Karine, Maire, présente les budgets primitifs 2025.

Après avoir entendu les propositions faites par Madame Morel Karine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VOTER** le budget de la **Commune** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 945 102.65 € et en section d'investissement à 528 349.62 €.
- L'excédent de fonctionnement 2024 est affecté au compte 1068, en section d'investissement pour 45 000 € et au compte 002, en section de fonctionnement pour 232 055.21 €
- **VOTER** le budget du **Lotissement Ardenne 2** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 123 047.66 € et en section d'investissement à 131 465.79 €.
- **VOTER** le budget du **Lotissement Ardenne 3** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 127 127.02 € et en section d'investissement à 138 571.51 €.
- **VOTER** le budget du **Lotissement de La Croix de la Barre** s'équilibre en section de fonctionnement à 196 177.32 € et en section d'investissement à 194 136.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les budgets primitifs 2025.

# Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations-

TSE	Peinture terrain de foot	1032.00€
SELF SIGNAL	2 potelets mobiles	590.40 €

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## Rénovation de l'éclairage public : Avenue de l'Ardenne et rue de la Roche aux Fées

Madame le Maire apprend au conseil municipal que la phase d'étude est terminée. Le début des travaux est prévu pour la semaine 24.

### - Travaux de voirie : Lotissement de la Croix de la Barre

Monsieur Paul Daguin explique avoir rencontré les Ateliers du Marais le 11 mars afin de lancer les travaux de voirie du lotissement de la Croix de la Barre. Ceux-ci commenceront en septembre 2025.

Date du prochain Conseil Municipal: 22 Avril 2025

La séance est levée à 21h45

# > Page de signatures

MOREL Karine	LAHAYE Stéphanie	DAGUIN Paul
BRIANTAIS Catherine	GANACHE Jean-Michel	PELISSON Patricia,
TAILLANDIER Isabelle	PELTIER Serge	MARTIN-CHUDEAU Patricia Absente donne pouvoir à Stéphanie Lahaye
LEBRETON Didier	BIZEUL Claude	TAILLANDIER Vincent